

DPAA/EM/BJ/4.7.83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N°

84/156 du 7/02/84

MEN-DGAS-DPA-SP-P3

portant promotion des Professeurs Certifiés
de Lycée des cadres de la catégorie A hié-
rarchie I des Services Sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo au titre
de l'année 1980.

// A PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.F.P.

D.G.B.

D.O.F.

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/196/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 84/156 du 7/02/84 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 des
professeurs certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A
hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo et dressant la liste des professeurs de ces
mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

DECRETE :

.../...

de lycée
ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1980 les Professeurs Certifiés/des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC et RSMC : néant.

Au 2ème échelon

- MISSAKOU Pascal p/c du 16.4.81 en service à Gamboma
- KOUBASSA-SMCK NKAKOUTOU p/c du 21.4.81 en service à Kinkala
- BILALA MOUSSAOU p/c du 8.6.81 en service à Brazzaville

Au 7ème échelon

- NKOUNKOU Jean p/c du 14.6.81 en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 Février 1981

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,
Pour Le Ministre de l'Education Nationale en mission,
Le Ministre de la Culture, des Arts et de la
Recherche Scientifique,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

LE MINISTRE DES FINANCES

-- J. B. TATI LOUTARD --
LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSICHA

Itihi Ossétoumba LAKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

MEN..... 2
DGAS..... 2
DPAA..... 10
DFF..... 5
D.G.B..... 2
DCF..... 2
CP/MEN..... 1
FETRASSMIC..... 1
DOSSIERS DPAA... 4
B/C..... 10
JORPC..... 4
INTERESSES..... 4